

Compte-rendu du Groupe de travail Ancrage Local des Entreprises

vendredi 1er juillet 2016

[Liste des participants](#)

Sous la Présidence de : Caroline ALAZARD (MARSIE)

Vice-Présidence : Séverine FURNEMONT (PIERRE FABRE)

1. RAPPEL DES OBJECTIFS DU GT

L'objectif du GT Ancrage Local est de co-construire un indicateur d'interdépendance entre les entreprises et leur(s) territoire(s) (IIET). Son ambition est de montrer que la contribution de l'entreprise au territoire devient aussi un moteur de sa performance en allant jusqu'à créer, valoriser, développer des ressources locales qui lui profitent en profitant à d'autres.

2. RELEVÉ DES POINTS IMPORTANTS ET DÉCISIONS

- **Présentation du « Position Paper », article de Caroline ALAZARD pour « Sol & Civilisation » (ci-joint) :**
 - Définition de la vision du GT Ancrage Local : quel est le retour sur investissement pour une entreprise qui décide de s'ancrer localement ?
 - Conclusion : les questions ne sont plus seulement « que peut faire le territoire pour l'entreprise ? », ou « Comment orienter activités et processus de décision pour engager mon entreprise dans une interaction constructive avec ses parties prenantes ? », mais plutôt « Quelles coopérations mon entreprise peut-elle développer pour faire grandir un capital commun durable qui renforcera sa performance économique et lui permettra de durer ? »
 - Les retours des membres du GT concernant ce Position Paper sont attendus pour le prochain GT
- **Présentation du plan simplifié du Livre Blanc IIET :**
 - Destinés à être partagés, les travaux du GT feront l'objet d'un Livre Blanc présentant les enjeux de l'ancrage local (partie 1), l'IIET et des retours d'expérience (partie 2) ainsi qu'une partie prospective « Pour aller plus loin » (partie 3)
 - ORÉE reviendra vers les contributeurs volontaires durant l'été pour « caler » les différentes contributions
 - Il serait pertinent de faire le lien avec les Pôle Territoriaux de Coopération Économique - PTCE dans la partie 1 et avec les ODD dans la partie 3 du Livre Blanc
- **Une quinzaine d'entreprises adhérentes teste actuellement l'IIET** pour expérimenter son opérationnalité et garantir son applicabilité à des structures de tailles, de secteurs d'activité et de niveau de maturité différents (Air France, Cabinet de Saint Front, EDF, E. Leclerc, FACE, GRDF, RTE, Pierre Fabre, SNCF Réseau, Utopies, Foncière des Régions, Métamorphoses, UPM, etc.)

- **Tour d'horizon des outils et dispositifs existants pour aller plus loin dans l'exercice de l'ancrage local des entreprises**

Local Footprint : Mesurer l'empreinte socio-économique de votre activité ou de votre projet

Florent LEVAVASSEUR, Manager Local Footprint, Utopies

Pour Utopies, l'ancrage local des entreprises fait écho à 3 enjeux majeurs des territoires : trouver des solutions et des leviers de création d'emplois, rechercher une production qui profite à la population locale et qui permette une meilleure cohérence sociale et relocaliser l'économie afin de répondre aux défis écologique et permettre la résilience des territoires.

L'outil Local Footprint d'Utopies apporte des preuves quantifiées du nombre d'emplois soutenus par une activité ou un projet sur un territoire donné et vient nourrir plusieurs axes de l'IET, notamment l'axe 2 (Ancrage social et économique de l'entreprise) et l'axe 3 (Co-production de ressources communes).

L'outil est conçu pour mesurer :

- les impacts directs sur les salaires et les taxes,
- les impacts indirects sur les fournisseurs,
- les impacts induits sur la consommation des ménages et les dépenses publiques,
- les autres impacts quantitatifs et leurs effets catalyseurs liés notamment aux montants injectés.

Méthodologie : à partir des données réelles comptables et flux monétaires d'une entreprise (achats, salaires, taxes, etc.), on calcule les répercussions économiques dans les régions de l'activité économique d'une entreprise. L'économie « modélisée » dans l'outil se base sur les données d'Eurostat réparties en 62 secteurs d'activité (au niveau européen) ainsi que sur les tables entrées / sorties, mises au point par l'économiste W. Leontief qui retracent les liens économiques existants entre les secteurs d'activités, les ménages et la sphère publique. Ces tables entrées / sorties permettent d'avoir une vision moyenne non contestable d'une empreinte économique liée à un site ou une entreprise.

Utopies travaille actuellement sur la « loca-conception » et anime un groupe de travail sur la conception en amont des projets dans le territoire pour mieux les « câbler » localement.

Limite de l'outil : ne prend pas en compte, ne valorise pas les actifs/impacts immatériels de l'entreprise.

Force de l'outil : modélise rapidement, précisément et de manière incontestable les retombées économiques (sur la base de données monétaires) de l'activité d'une entreprise sur un territoire.

La charte et le label « Relations Fournisseur Responsables »

Françoise ODOLANT, Responsable du Pôle Acheteurs, Charte et Labels au Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique

La charte et le label ont pour objectifs de faire évoluer les relations entre clients et fournisseurs, sensibiliser l'ensemble des acteurs économiques aux enjeux des achats responsables et inciter les organisations à adopter des pratiques responsables vis-à-vis de leurs fournisseurs.

La Charte :

- Comporte 10 engagements pour des achats responsables dont l'article 7 qui concerne directement à l'ancrage local (« veiller à la responsabilité territoriale de son entreprise »). Selon cet article, il relève de la responsabilité de toute entreprise de créer un tissu de relations qui contribue à son développement en veillant aux bons échanges de relations d'affaires avec les clients et les

fournisseurs implantés sur le même territoire et de rechercher à contribuer au développement de l'activité économique.

- A date, 1600 organisations privées ou publiques, pesant plus de 580 milliards d'€ d'achats annuels, ont signé la Charte.

Le Label :

- S'inscrit dans le prolongement de la charte.
- Vise à distinguer les organisations qui ont fait la preuve de relations durables et équilibrées avec leurs fournisseurs.
- Premier et seul label en la matière remis par les pouvoirs publics et attribué pour une durée de 3 ans.
- 4 organismes évaluateurs sont agréés : ASEA, AFNOR Certification, RSE France et SGS.
- Fin avril 2016, le label a été attribué à 37 organisations privées ou publiques, de toutes tailles, dont 10 du CAC 40, soit un périmètre de l'ordre du 104 milliards d'€ d'achats/an.
- Les organisations labellisées se rencontrent deux fois par an dans le cadre du Club des labellisés pour partager leurs meilleures pratiques sur l'ensemble des critères du label.

Réaliser l'évaluation des actifs immatériels d'une entreprise

Morgane CALENCA, Présidente, Ardilarte

Postulat : la pérennité et la performance d'une entreprise doit passer par une approche responsable. La comptabilité d'une entreprise doit aller au-delà de l'approche « bilancielle » et prendre en compte le capital immatériel.

Méthodologie :

- Définition du périmètre de l'entreprise en fonction des 6 actifs immatériels environnementaux : savoir-faire, intellectuel, ressources naturelles, acteurs financiers, clients, fournisseurs et partenaires.
- Evaluation qualitative : mesure de la performance environnementale de chacun des actifs.
- Evaluation quantitative : financière de ces actifs, en s'appuyant sur un certain nombre de paramètres en lien avec le secteur d'activité de l'entreprise (concurrence, évolution du marché, compétitivité).
- Calcul de la rentabilité d'une politique RSE : valorisation quantitative.

Avantages :

- Visibilité claire de la façon dont les actifs sont managés et de la manière dont ils peuvent être optimisés
- Garantie du respect des obligations environnementales d'une entreprise

Présentation de la Comptabilité Universelle

Jacques DE SAINT-FRONT, Gérant, Cabinet de Saint Front

Comptabilité universelle : comptabilité extra-financière qui permet de révéler la valeur économique des actions de RSE.

Méthodologie :

- Définir les enjeux et les indicateurs de chaque action de RSE avec les parties prenantes.
- Mesurer les indicateurs (ex : 10 tonnes de déchets évités, 5 véhicules électriques achetés, 30 fournisseurs locaux retenus, 15 accidents de travail évités, etc.).
- Valoriser les enjeux de chaque action de RSE (ex : la baisse de la production de déchets permet l'économie de 8K€, la pollution/consommation évitée permet l'économie de 245 K€, les emplois créés localement permettent une création de valeur égale à 450 K€ et les accidents évités permettent une économie de 170K€, etc.).
- Comptabiliser.
- Répartir la valeur selon les parties prenantes (ex : les citoyens bénéficient d'un air de meilleure qualité, l'entreprise achète des véhicules au constructeur national, elle consomme moins d'énergie fossile et paie moins de taxes, l'Etat touche donc moins de taxes).
- Piloter et communiquer en réalisant un rendu adapté à chaque partie prenante (ces documents aident à définir les objectifs, définir les plans d'action, évaluer les actions et communiquer).

La comptabilité universelle permet de valoriser les impacts de dynamisation des régions (dynamisation d'un village, animation d'un canton, préservation des emplois), de la protection de l'environnement (émissions de CO₂, préservation de la biodiversité, pollution de l'eau), et de la prévention santé (prévention du suicide, activités de prévention du vieillissement, qualité nutritionnelle, création de lien social).

Entreprises et collectivités pour un développement territorial durable / ISO 26000 et AGENDAS 21 : éléments de dialogue et pistes pour l'action

Ekatarina LOGINOVA, Cheffe de projet Commission de normalisation RSE/DD, Afnor

Dans le cadre d'un GT dédié, l'AFNOR mène un travail d'identification des liens entre les démarches des collectivités (démarches d'Agenda 21 local) et les démarches ISO 26000 des entreprises.

Ce travail a pour objectif d'établir un guide « passerelle » entre les entreprises et les collectivités pour une démarche RSE territoriale. Il s'agit ainsi de faciliter le dialogue entre les acteurs privés et publics et également d'identifier une valeur ajoutée réciproque pour les collectivités et les entreprises.

Méthodologie : croisement des 7 questions centrales de l'ISO 26000 avec les 13 thèmes d'action de l'Agenda 21.

Prochaine étape : tester les croisements proposés dans le guide « passerelle » par les acteurs d'un territoire, entreprises et collectivités, et recueillir des illustrations pratiques.

Participer au Projet Territorial de Développement Durable (PTDD) ou à l'Agenda 21 du territoire, Philippe SENNA, Bureau des Territoires, Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

Remarque : on parle indifféremment de PTDD et d'Agenda 21.

En 2002, les collectivités locales s'engagent dans les Agendas locaux et en 2003, l'Etat doit, selon la SNDD, favoriser en 5 ans 500 agendas 21 locaux. Puis, en 2005, un cadre de référence national est élaboré pour les PTDD, répondant aux 5 finalités du développement durable (mises en avant dans un certain nombre de textes et de déclarations internationaux fondateurs du développement durable) et s'exprimant dans divers domaines (santé, habitat, urbanisme, gestion des ressources, accès à la connaissance, transports, culture...) :

- Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains
- Préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources
- Fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations
- Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère

PTDD et activités économiques : les collectivités territoriales se sont emparées de différents outils du développement durable ou de la transition écologie et énergétique : TEPCV, Agenda 21, PCEAT, etc. De leur côté, les entreprises se sont emparées dans la RSE, des ISO 14001, 26000, etc. Comment faire le lien entre ces différentes démarches, projets, actions ?

- ⇒ Questions issues du GT du Bureau des Territoires sur « l'Economie territoriale durable »
- ⇒ Travail avec l'AFNOR d'identification de passerelles / croisements

Actuellement, la démarche française d'intégration des ODD dans les PTDD/ Agenda 21 est en construction : il s'agit de travailler collectivement à la contribution des territoires aux ODD. La démarche française devrait être présentée fin 2017/début 2018.

Les ODD disposent d'un socle commun constitué de « cinq P » : Peuple, Planète, Prospérité, Paix, Partenariat. Ces « cinq P » constituent le socle commun des 17 ODD et sont l'expression de la transversalité entre les ODD. Un travail de croisement entre les ODD et les 5 finalités du développement durable poursuivies par les Agendas 21 a été réalisé : constitue un premier pas pour les collectivités à s'engager.

Pour aller plus loin, retrouvez le rapport du CGDD d'avril 2016, « [Eléments méthodologiques pour l'élaboration du rapport sur la situation en matière de développement durable](#) ».

3. ALLER PLUS LOIN

Retrouvez l'ensemble des présentations des intervenants dans le [support de présentation](#) de la matinée.

4. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion se tiendra le **mardi 4 octobre 2016 (9h30-13h00, lieu à préciser)** et sera dédiée aux **retours d'expérimentation des entreprises volontaires**.